

Orthophoniste

Sous l'autorité directe du chef d'établissement, l'orthophoniste en établissement scolaire devra travailler en étroite concertation avec le directeur du primaire et la CPE pour le secondaire afin de :

1. Réaliser des évaluations et bilans
2. Contribuer à la mise en œuvre des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté
3. Assurer des rééducations
4. Assurer une mission de conseil et de suivi dans le volet de prise en charge des élèves en difficulté avec une participation aux équipes éducatives.
5. Accompagnement dans la formation des enseignants pour la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Une parfaite maîtrise du français est indispensable, un bon niveau en anglais est également attendu.

Une bonne connaissance du système éducatif français et de son évolution est nécessaire.

Le(a) candidat(e) devra avoir bénéficié d'une formation professionnelle avérée et d'une expérience confirmée dans ses domaines de compétence.

Selon une reprise d'ancienneté, la grille des salaires s'échelonne de 1855.42 à 3288.08 euros bruts auxquels s'ajoutent d'autres avantages et indemnités.

Les dossiers de candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante :

recrutement@lyceefrancaisnairobi.com